



2024-12-11

## SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton le 11 décembre 2024 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley et M. Guy Massicotte, Conseiller à Hatley.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff, M. Alain Rheault, Directeur général de Hatley et Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley.

ABSENCE : Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley et Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley.

Présence à la séance publique de Monsieur Vincent Fontaine, maire du Canton de Hatley.

24-12-11.01

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10h00.

24-12-11.02

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le délégué Jacques Demers  
et résolu ;**

Que l'ordre du jour du 11 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux du 16 octobre et du 31 octobre 2024
- 4) Comptes à payer et suivi financier

#### **Régie du Parc Général**

- 5) Modification de l'entente intermunicipale sur la gestion du Lac Massawippi
- 6) Calendrier des séances du conseil 2025

#### **Règlements**

#### **Environnement**

### **Plage Massawippi**

7) Réfection de la descente à bateau – Suivi

### **Autres sujets**

8) Patrouille nautique

9) Période de questions

10) Divers

11) Levée de l'assemblée

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24-12-11.03**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 OCTOBRE ET DU 31 OCTOBRE 2024**

**Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux des séances du 16 octobre et du 31 octobre 2024 tels que présentés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24-12-11.04**

### **COMPTES À PAYER ET SUIVI FINANCIER**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202400083 à 202400109, émis pour la période 18 septembre 2024 au 11 décembre 2024 ;

**Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Guerrish et résolu ;**

**D'APPROUVER** la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 233 628,98\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24-12-11.05**

### **MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LA GESTION DU LAC MASSAWIPPI**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 mai 2001, les municipalités d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de Hatley, de North Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley et la MRC de Memphrémagog ont conclu une Entente intermunicipale sur la gestion intégrée du lac Massawippi dont les principaux objets sont de déléguer à la MRC de Memphrémagog l'application du « *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* » et le « *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation de moules zébrées* » sur le lac Massawippi, la rivière Massawippi et la rivière Tomifobia situés sur le territoire des municipalités et de voir à l'organisation, à l'opération et à l'administration d'un service de patrouille nautique pour ce faire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'Entente prévoient que sur acceptation de la Régie et du consentement des parties, ces actifs et/ou passifs peuvent être transférés à la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties à l'Entente sont les seules municipalités membres de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties à l'Entente consentent au transfert ;

**Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;**

Que la Régie accepte que les passifs et/ou actifs découlant de l'application de l'Entente intermunicipale sur la gestion intégrée du lac Massawippi intervenue le 3 mai 2001 lui soient transférés.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de Hatley, de North Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley et à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24-12-11.06

### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances en fixant le jour et l'heure, à savoir :

- Mercredi le 19 février 2025 à 10h00 ;
- Mercredi le 16 avril 2025 à 10h00 ;
- Mercredi le 11 juin 2025 à 10h00 ;
- Mercredi le 17 septembre 2025 à 10h00 ;
- Mercredi le 15 octobre 2025 à 10h00 ;
- Mercredi le 10 décembre 2025 à 10h00;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites séances ont lieu à la Salle du conseil du Canton de Hatley, situé au 4765, chemin de Capelton au Canton de Hatley ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Marcella Davis Guerrish et résolu ;**

Que le conseil de la Régie, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances pour l'année 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉFECTION DE LA DESCENTE À BATEAU – SUIVI**

La Coordinatrice de la plage fait un résumé des travaux de réfection de la descente à bateau. Les travaux se sont bien déroulés et sont complétés.

### **PATROUILLE NAUTIQUE**

La MRC de Memphrémagog souhaite se départir de bateau qui leur servait pour les patrouilles nautiques sur les différents lacs de la MRC. Les délégués discutent de la possibilité d'acheter un des bateaux. Un suivi sera fait auprès de la direction générale de la MRC par la directrice générale de la Régie.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## DIVERS

24-12-11.07

### CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Simon Roy propose la clôture de la séance à 10h05.

---

Patrick Clowery  
Président

---

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)

